

# Protégeons notre rivière !

## Améliorons notre gestion des déchets

Les dépôts d'**encombrants** (pneus, meubles, électroménagers, etc.), de **remblais** (terres ou déchets de constructions) à proximité des rivières altèrent la qualité naturelle des berges et contribuent à la disparition de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Les **tontes de pelouses**, déposées le long des berges, sont également néfastes. L'herbe répandue dans les cours d'eau réduit la teneur en oxygène, étouffe la végétation des berges et colmate les fonds. A cet égard, les **sacs plastiques** sont aussi de véritables fléaux pour nos rivières.

## Respectons nos obligations en matière d'épuration des eaux usées

Aujourd'hui, trop nombreux sont les habitants qui évacuent encore leurs eaux usées dans un puits perdu, dans un fossé ou même, directement dans la rivière ! Le **Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique** (PASH Dyle-Gette) fixe le type de régime d'assainissement (collectif, autonome ou transitoire) pour chaque habitation. Sauf cas particuliers, toute habitation située dans une rue égoutée doit être raccordée à l'égout. Quant aux maisons isolées, un système d'épuration individuelle doit y être installé. Des délais de mise en conformité sont fixés. Renseignez-vous auprès de votre commune.

## Quelques conseils pour nos déchets

- Préférons des sacs réutilisables ou paniers aux sacs en plastiques pour nos achats.
- Compostons nos déchets végétaux à domicile, à bonne distance des cours d'eau.
- Profitons des collectes sélectives.
- Déposons nos déchets (encombrants et déchets verts) au parc à conteneurs.

## Limitons l'usage des pesticides et autres produits toxiques

Les analyses montrent la présence, dans la Dyle et ses affluents, de résidus de **pesticides** aux effets néfastes pour la faune aquatique et les eaux souterraines. Les **fonds de peinture, vernis, solvants et huiles de vidange** sont également très dangereux. Tous ces produits toxiques se retrouvent dans les cours d'eau par écoulement ou suite à leur élimination dans les fossés, caniveaux ou toilettes. Cette pollution résulte en grande partie d'un usage inadéquat de ces produits.



## Quelques conseils en matière de pesticides et produits toxiques

- Pensons aux alternatives : désherbage mécanique (ratissage, binage), désherbage thermique, recours aux surfaces semi-perméables pour les chemins et parkings (dolomie, dalles ajourées), tolérance vis-à-vis des plantes sauvages.
- En cas d'utilisation absolument indispensable, dosons correctement les produits.
- Évitions de pulvériser aux abords des bouches d'égouts, avaloirs. En outre, il est interdit de pulvériser à moins de 5 mètres du sommet des berges.
- Utilisons le parc à conteneurs pour l'élimination des produits toxiques (emballages et restes de produits).

## Contacts utiles

### Commune :

Genappe (067 79 42 70)

### Gestionnaires du cours d'eau :

Région wallonne (010 22 54 31)

Province du Brabant wallon (010 23 62 51)

### Associations :

Environnement Dyle (067 77 35 91)

Les amis de Bousval (067 78 08 42)

Le Brochet de la Dyle (010 41 62 94)

### Contrat de rivière Dyle et affluents

Centre Culturel du Brabant wallon  
Rue Belotte, 3  
1490 Court-Saint-Étienne

Tél : 010 62 10 53

Fax : 010 62 57 42

E-mail : contrat.riviere@ccbw.be



Le Contrat de rivière Dyle et affluents est soutenu par le Ministère de la Région wallonne, la Province du Brabant wallon et 14 communes du bassin versant de la Dyle.

Document réalisé par le Centre culturel du Brabant wallon (Cellule Contrat de rivière). Tirage : 7410 exemplaires. Rédaction : Mark Rossignol. Graphisme : Alain Sauvage. Mise en page et cartographie : Jean Cayron. Éditeur responsable : Olivier Van Hee, rue Belotte 3, 1490 Court-Saint-Étienne.



# La Dyle



Une rivière qui coule à côté de chez vous...

La Dyle et ses affluents contribuent à la qualité et à la beauté de notre cadre de vie. Néanmoins, dans nos pratiques quotidiennes nous participons, sans le savoir, à la dégradation de nos cours d'eau. Par des gestes simples nous pouvons aussi nous impliquer activement dans la préservation de la qualité de nos rivières. Le Contrat de rivière Dyle et affluents mène régulièrement des actions d'information et de sensibilisation au respect de nos rivières. Nous sommes tous concernés !

Ce feuillet d'information vous présente les différentes particularités de la Dyle et de ses affluents. Il accompagne les panneaux signalétiques d'identification des cours d'eau présents dans tout le bassin de la Dyle. Vous avez certainement remarqué l'un ou l'autre de ces panneaux,

placés par votre commune. Financés par le Contrat de rivière Dyle et affluents, ces panneaux nous rappellent la présence de nos rivières, trop souvent délaissées.

## Qu'est-ce que le « Contrat de rivière Dyle et affluents » ?

Un contrat de rivière consiste à réunir l'ensemble des **acteurs** d'une même vallée en vue de définir un **programme** commun d'actions visant à préserver, restaurer et **valoriser les cours d'eau** et leurs abords. Les partenaires de cette démarche sont issus tant des pouvoirs publics que des mondes associatif et scientifique.

**Les Contrats de rivière sont nés du constat de l'état de dégradation de nos cours d'eau et de la nécessité d'établir un dialogue concerté entre utilisateurs et riverains de nos rivières.**

Le projet de **Contrat de rivière Dyle**, lancé au lendemain de la conférence internationale de Rio sur le développement durable, a été initié par 25 associations du Brabant wallon. Le 24 avril 1998, ce ne sont pas moins de **47 partenaires**, publics (dont 14 communes du bassin versant de la Dyle) et privés, qui ont ratifié le Contrat de rivière Dyle et affluents. Ce contrat aborde, au travers de son programme, 18 thèmes différents, déclinés en **76 actions**. Le Contrat de rivière agit également auprès des agriculteurs et entreprises de manière à rencontrer l'ensemble de ses objectifs.

Le territoire du Contrat de rivière Dyle couvre **16 communes** du Brabant wallon, traversées par la Dyle ou l'un de ses nombreux affluents, pour un bassin versant d'une superficie de **668 km<sup>2</sup>** (partie wallonne). Il concerne plus de **200 000 habitants**.

La Dyle à Ways



La vallée de la Dyle à Genappe, c'est aussi :

La Falise

Le Fonteny

Ry d'Hondeuse

Ruisseau de Promelles

Ry d'Hayette

Ry Aronelle

Ruisseau de Crawannes

# Une rivière aux richesses insoupçonnées !

La Dyle prend sa source en amont de la « cense de Hagouille » sur le territoire de Houtain-le-Val. Dans sa partie wallonne, la Dyle traverse les communes de Genappe, Court-Saint-Étienne, Ottignies, Wavre et enfin Grez-Doiceau. Elle poursuit ensuite son cours en Région flamande pour se jeter dans le Rupel, après un parcours de 86 km. Le Rupel, quant à lui, se jette dans l'Escaut quelques kilomètres plus loin.

## Les poissons de la Dyle

À Genappe, on dénombre 2 espèces de poissons : une majorité d'épinoches ainsi qu'un certain nombre de goujons. Il semble clair qu'une partie des goujons proviennent d'étangs situés en amont de la ville. D'après les pêcheurs locaux, le chevaine et le rotengle étaient présents au début du siècle dans les eaux de la Dyle. Ces deux espèces pourraient faire l'objet d'une réintroduction dans la rivière. De même, on pourrait également imaginer l'établissement du brochet et de la brème, voire même de la truite fario mais sous certaines conditions, comme l'aménagement de zones de reproduction, la restauration de berges naturelles (habitat) et l'amélioration de la qualité des eaux de la Dyle.



Le goujon (10-15 cm)



Le brochet (jusqu'à 1,5 m), peut-être un jour dans la Dyle ?

Illustrations de P. J. Dunbar, Service Technique de la Province de Liège



La Dyle, peu après sa source, à Houtain-le-Val

Le Ry d'Hondeuse à Loncée



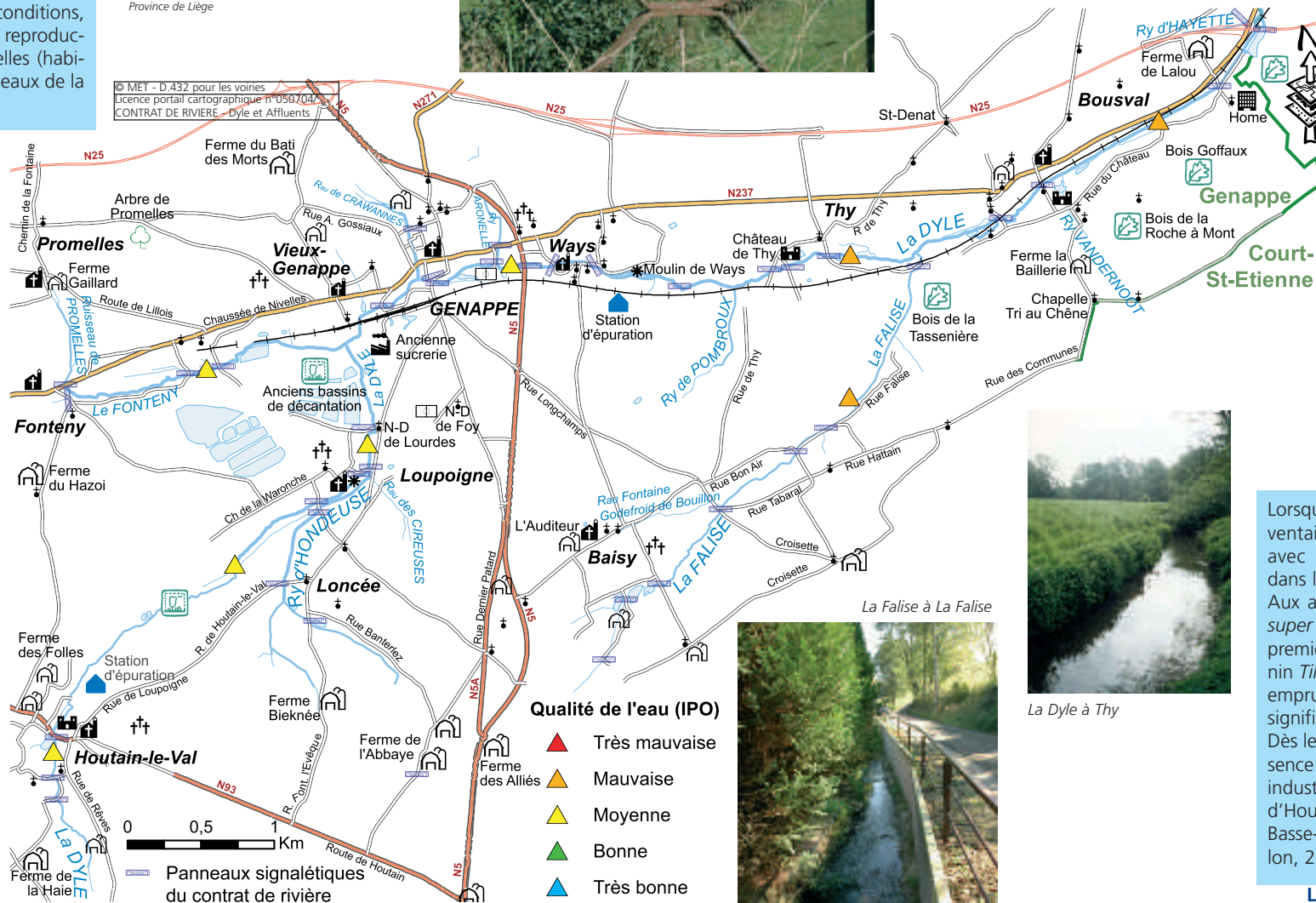
## Des eaux de qualité médiocre, en voie d'amélioration

Sur le territoire de Genappe, la qualité des eaux de la Dyle est mauvaise à moyenne. Les premiers kilomètres de la Dyle enregistrent une qualité moyenne grâce à l'action de la station d'épuration de Houtain-le-Val. Plus bas, la qualité des eaux de la Dyle (Loupoigne et Genappe) et du Fonteny s'est récemment améliorée suite à la mise en service de la station d'épuration de Ways. La qualité des eaux y est moyenne, puis redevient mauvaise en aval. Les eaux usées de

Bousval et Noirhat se rejettent en effet encore dans la Dyle, tout comme celles de Baisy-Thy qui rejoignent ce cours d'eau par l'intermédiaire de la Falise dont la qualité des eaux est mauvaise. L'effort à fournir pour atteindre une meilleure qualité des eaux de la Dyle reste encore important. La construction d'une nouvelle station d'épuration à Bousval, devrait améliorer la qualité des eaux de la Dyle à Genappe et donc aussi en aval à Court-Saint-Étienne.

## Un patrimoine naturel à sauvegarder

L'entité de Genappe possède un patrimoine naturel très riche. Le parcours de la Dyle est jalonné par différents sites naturels. Un des plus intéressants est situé en aval de Houtain-le-Val. Cette partie de la vallée de la Dyle, composée de bois et de prairies humides est classé site naturel protégé à l'échelle européenne par le programme Natura 2000. Ce programme s'attache à préserver certains milieux naturels fragiles et les espèces qu'ils abritent. De même, le bois Goffaux, situé à Basse-Laloux, constitue également un site naturel protégé par Natura 2000. Les prairies humides que l'on retrouve entre le moulin de Ways et le château de Thy sont aussi une zone naturelle intéressante. Enfin, un projet tente de protéger les anciens bassins de décanation de la sucrerie, halte migratoire de nombreux oiseaux.



## L'état naturel de la Dyle est bien préservé

Sur l'entité de Genappe, la Dyle a conservé son aspect naturel grâce à son parcours situé en majeure partie dans des prairies et des jardins. Néanmoins, certains tronçons de la vallée de la Dyle sont urbanisés. Par contre, les berges naturelles du cours d'eau sont très bien préservées jusqu'à la confluence avec la Cala.

Des feuillets d'information concernant les rivières environnantes (Ry d'Hez, Thyle, Cala et Dyle aval) sont également disponibles sur simple demande au Contrat de rivière Dyle et affluents (010 62 10 53).

Le Fonteny à Vieux-Genappe



La Falise à La Falise



La Dyle à Thy



La filature de Basse-Laloux, vue ici, avant 1914 - Collection Robert Martin, extrait de Histoire(s) en Dyle

## Un peu d'histoire : du Tî à la Dyle

Lorsque l'on compare l'inventaire actuel des noms avec les listes collectées dans le passé, on constate que les noms des cours d'eau connaissent de nombreux changements. Aux alentours du 10<sup>e</sup> siècle, on trouve la trace d'une première dénomination latine de la Dyle, *super fluvio Tier*. Un demi-siècle plus tard, nous retrouvons une autre dénomination latine, *Thila*. La première de ces dénominations est devenu un masculin *Tî*, tandis que la deuxième a donné un féminin *Tîle* dans le domaine wallon et *Dijle* dans le domaine flamand. Progressivement, la forme Dyle, empruntée au flamand, se répand en Wallonie et s'impose définitivement au 19<sup>e</sup> siècle. Le mot Dyle signifierait 'eau trouble' ou 'eau brune'. Dès le Moyen-Âge, les activités artisanales se sont implantées le long de la Dyle. Parmi elles, la présence de 19 moulins est attestée. Certains d'entre eux sont à l'origine d'une importante activité industrielle aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Comme patrimoine bâti citons, entre autres, les anciens moulins d'Houtain, de Loupoigne et de Ways, le château de Bousval et, enfin, les anciennes filatures de Basse-Laloux et la sucrerie de Genappe. (d'après Histoire(s) en Dyle, Centre culturel du Brabant wallon, 2005)

**Le saviez-vous ?** : « Le Clou de jauche », fiché dans un des montants d'une retenue d'eau, indiquait le niveau d'eau nécessaire au bon fonctionnement du moulin, sans inonder les riverains. » (in Histoire(s) en Dyle, Centre culturel du Brabant wallon, 2005)

L'ensemble de ces informations a été récolté à l'initiative du Contrat de rivière Dyle et affluents auprès de nombreux partenaires. Le Contrat de rivière les en remercie vivement.

